

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Extension du chemin du Mont Roche - 2025_10

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux de voirie sur la partie supérieure du chemin du Mont Roche ont été effectués en 2024, depuis la partie inférieure du chemin enherbée s'est dégradée, ce qui nécessite une extension.

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise BOUJEAT de Nitry et propose son devis d'un montant de 6 192.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise BOUJEAT d'un montant de 6 192.00 € TTC.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

la secrétaire de séance
Marie-France MURAT

Le Maire,
Olivier MURAT

